

# COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 janvier 2024

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

**Présents** : N. BIDET, A. BOLON, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, V. COURTINE, F. COUTURIER, J. FRANÇON-FOESSEL, J. FOURNEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.

**Absents excusés** : D. BONJEAN (pouvoir à G. GONGUET).

Secrétaire de séance : Annick BUGNET.

Date de la convocation : 9 janvier 2024

### **- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023 :**

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

### **-Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 12 décembre 2023 au 15 janvier 2024 :**

#### **DÉCISIONS DU MAIRE**

<b>PÉRIODE DU 12 décembre 2023 au 15 janvier 2024</b>	<b>MONTANT € TTC</b>
<b>FURNISSEURS</b>	<b>€</b>
<b>ADEQUAT</b> (mobilier salle de réunion coworking)	<b>1754.53€</b>
<b>COMAT &amp; VALCO</b> (panneaux d'affichage)	<b>1996.80€</b>
<b>SIGNATURE</b> (plaques signalisation)	<b>253.08€</b>
<b>SEPR Pôle prévention</b> (document unique)	<b>1015.20€</b>
<b>SARL PESENTI et FILS</b> (Fours Sutrieu et Fitignieu)	<b>1755.22€</b>

### **Délibérations :**

#### **- Nouvelle convention avec le service ADS (Administration Droit des Sols)**

Madame le Maire explique que le service ADS de la CCBS réalise l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services pour 32 communes adhérentes.

Afin de préciser et d'actualiser certaines modalités de fonctionnement du service, il convient de mettre à jour la convention existante. La mission nouvelle de police de l'urbanisme sera proposée aux communes. Ces dernières pourront solliciter le service pour régularisation de constructions réalisées sans autorisation préalable ou encore pour récolement des travaux. Le nouveau fonctionnement du service prévoit un financement selon le coût global réel (ressources humaines, charges de fonctionnement...) proratisé au nombre d'actes instruits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette nouvelle convention et autorise Mme le Maire à la signer.

#### **- Lutte contre le frelon asiatique : subvention au GDS (Groupement de Défense Sanitaire) pour l'achat de pièges**

Madame le Maire informe de la demande d'aide émise auprès des maires de la communauté de commune Bugey Sud par le GDS 01 (Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain) face à la progression importante du frelon asiatique sur le territoire de Bugey Sud. Il s'agit de nommer un référent frelon asiatique sur chaque commune qui sera en charge, en collaboration avec le délégué local du GDS 01, de la mise en place et du suivi d'une campagne de piégeage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la désignation d'un référent sur la commune et autorise Mme le Maire à verser une subvention pour l'achat de pièges.

#### **- Consultation pour renégociation du contrat assurance des risques statutaires par le Centre de Gestion 01 (CDG)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de l'Ain souscrit des contrat-groupes d'assurance pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels. Le contrat-groupe actuel se termine au 31 décembre 2024, aussi une nouvelle consultation avec mise en concurrence est organisée par le CDG à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à cette consultation.

#### **- Adhésion au GUSO et recrutement d'intermittents du spectacle**

Madame le Maire expose que la commission sociale ou culturelle propose des animations réalisées par des intermittents du spectacle.

Depuis le 1er janvier 2004, le guichet unique pour le spectacle vivant (GUSO) rattaché à Pôle emploi permet aux organisateurs non professionnels de spectacles vivants de se libérer auprès d'un seul organisme de l'ensemble des démarches obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi des intermittents du spectacle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au GUSO via la convention collective nationales des entreprises artistiques et culturelles (CNN EAC/Secteur public) afin de faciliter le règlement des prestataires.

## **Informations communales :**

### **-Villages d'avenir**

La commune de Valromey-sur-Séran est lauréate du programme « Villages d'avenir » dans le cadre du plan France Ruralité. Il s'agit d'une nouvelle ambition mise en œuvre par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui s'engage à déployer de l'ingénierie au profit des communes rurales de moins de 3500 habitants. Un chef de projet accompagnera les communes lauréates dans la mise en œuvre de leurs projets à vocation transition énergétique et de dynamisation des communes (réhabilitation de bâtiments, mobilité, services et commerces de proximité, valorisation du patrimoine, jeunesse et sport).

### **- Point budgétaire et projets 2024**

A. BOLON prend la parole pour présenter un bilan de mi-mandat des budgets et résultats.

Le budget de la forêt affiche un excédent de 420 000€, pour le budget général, les résultats des sections fonctionnement et investissements sont également positifs + 1 699 000 et + 72 000€.

**INVESTISSEMENT** : Les dépenses de l'année écoulée correspondent à la poursuite des programmes de rénovation du petit patrimoine, la défense incendie, les frais du PLU (Plan Local d'Urbanisme), les travaux du coworking et ceux réalisés au cimetière de Lompnieu. Les recettes correspondent aux subventions encaissées des différents partenaires financiers (Région, Conseil Départemental, l'Etat). Les projets pour 2024 s'orientent autour de la finalisation du PLU, les travaux dans les cimetières de Luthézieu et Fitignieu, le bâtiment de la Mairie déléguée de Sutrieu, la toiture de la salle polyvalente de Charancin, la poursuite de la défense incendie.

**FONCTIONNEMENT** : Les dépenses se traduisent par une augmentation des contributions obligatoires (les écoles, les participations au service urbanisme de la CCBS, les services du SDIS...) mais également pour cette année 2023 par le reversement lors du transfert EAU-ASSAINISSEMENT à la Communauté de Communes. Les recettes sont constituées principalement par le versement de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), les impôts directs et les locations communales.

### **- Modification des attributions de compensation – CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Madame le Maire informe qu'une CLECT s'est réunie pour acter une modification des attributions de compensation (AC) de certaines communes au motifs suivants :

- Restitution aux communes du Valromey des provisions pour risque constituées dans le cadre de l'atelier relais La Buisnière. La commune de Valromey-sur-Séran voit ainsi ses attributions de compensation de contribution de l'année 2023 diminuer de 321387€.
- Suppression des AC versées aux communes de l'ex communauté de communes de Terre d'Eaux au titre des compétences eau et assainissement récupérées par la CCBS.
- Reversement de 20% des IFR (fiscalité économique sur les projets environnementaux) de la CCBS à la commune de Parves et Nattages pour la première centrale photovoltaïque en reconnaissance de leur implication pour porter ces grands projets environnementaux.

## **Questions diverses :**

- G. GONGUET et MF MARTINOD annoncent que le Conseil municipal jeunes viendra présenter son projet de parcours de santé lors du prochain conseil.

- A. CORBEL déplore l'état des boîtes à livres sur la commune. F. GARIN promet de faire le nécessaire pour y remettre de l'ordre.

- H. REYNAUD demande si la commune est concernée par la campagne « Le printemps des cimetières » dont la 9<sup>ème</sup> édition aura lieu du 24 au 26 juin et dont le but est de faire découvrir le patrimoine funéraire. M. Bolon explique que c'est une association qui met cela en place dans les communes. Pour y participer il faut envoyer une candidature avant la fin du mois de janvier. Pour l'instant ce n'est pas un projet de la commune.

- Mme le Maire rappelle la cérémonie des vœux le 20 janvier à 18h à la salle polyvalente de Belmont. Elle rappelle également que des élections européennes ont lieu le 9 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.

Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 4 mars 2024 à 18h00.

**A NOTER : La prochaine réunion publique pour le PLU : présentation des projets de zonage et de règlement aura lieu le jeudi 15/02 à 19h, salle polyvalente de Belmont.**

Le Maire,  
Pauline GODET

